

ça : à savoir qu'il y avait un grand moins (on l'a évoqué ce matin, c'était le départ de 25, 26, 27 000 – je ne sais plus – salaires d'enseignants de l'éducation physique et sportive qui allait d'ailleurs poser le problème du devenir des CREPS<sup>81</sup> – on n'en a pas encore vraiment parlé, je crois), et d'autre part il y avait effectivement de gros « plus », un gros « plus » philosophique je dirais, qui ne se traduisait pas en termes budgétaires, mais en termes d'ambition. On l'a dit, ce gros « plus » était du côté de la vie associative, d'un rôle de pilotage reconnu, ainsi que du côté de l'aménagement du temps, cela a été dit également par M. André Henry ce matin. Toujours sur le thème de la continuité – je le faisais remarquer à Philippe Callé en aparté en fin de réunion –, lorsqu'on parle de décentralisation – je suis bien placé pour en parler, si j'ose dire, puisque c'est un dossier que je suivais à l'Éducation nationale avant de venir comme sous-directeur chez Jean-Louis Langlais en avril 80, et que je suivais en particulier avec un certain Dominique Bellion qui avait quitté l'Éducation nationale pour aller à l'Intérieur –, donc sur ce sujet je dois dire que le projet de loi qui était passé en Conseil d'État, préparé par Marc Bécam, secrétaire d'État aux Collectivités territoriales, était ficelé. Il a manqué probablement de temps et de volonté politique pour le faire passer au Parlement – je ne parle pas du rôle des conseils régionaux, de leur élection au suffrage universel puisque Giscard n'en voulait pas –, mais en revanche, pour tout ce qui était transfert de compétences (c'est-à-dire un dossier juridique compliqué sur le plan social, éducatif, etc.), tout ce qu'on a vu ensuite et qui a été mené à bien par le même directeur général qui était Pierre Richard, si effectivement, comme l'a dit ce matin Philippe Callé, Gaston Defferre a pu mener ça tambour battant, c'est bien parce qu'il y avait continuité et que le dossier était pratiquement entièrement prêt, juridiquement parlant. J'insiste donc encore une fois sur la continuité. Et toujours dans ce domaine de la continuité, je voudrais évoquer – plutôt que les vicissitudes des relations entre cabinets en particulier, puisque Jean-Louis Langlais l'a fait très bien avant moi – certains des grands dossiers de la politique du temps libre, et surtout ceux qui n'ont pas forcément été évoqués ce matin.

Un premier dossier a été le FONJEP<sup>82</sup>, et là je m'inscris en faux contre ce que disait Jean-Louis Langlais, car en fait il y a eu un collectif important, de peut-être 500 postes environ, je ne sais plus exactement. Là le principe de réalité – et ici je rejoins Jean-Louis Langlais – a prévalu, puisqu'on s'est aperçu assez vite qu'il y avait certes un changement politique mais aussi une certaine continuité dans la façon de concevoir des politiques ministérielles – on l'a également

---

81. Centres régionaux d'éducation populaire et de sport.

82. Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.



évoqué ce matin. À savoir que les ministres, aussi bien le ministre du Temps libre que la ministre déléguée, entendaient avec les directeurs départementaux jouer sur le terrain local sans passer nécessairement par les fédérations nationales ; et cela a été une première pomme de discorde, comme il a été dit à l'instant, entre les associations penchant plutôt à gauche et le « nouveau pouvoir ». Et de fait, le FONJEP a été le lieu de cet affrontement. Traditionnellement, et depuis que le FONJEP existe, depuis 64, le sous-directeur ou le chef de service du ministère se trouve être vice-président de droit ; donc j'assumais cette charge et, dans cette période-là, comme ça a été ensuite le cas en 87 dans des conditions de repli beaucoup plus difficiles, enfin, chaque fois que cela se présente, c'est une position un peu inconfortable d'être à la fois fonctionnaire et coresponsable, en tant que vice-président, d'une association dite de cogestion. Là, il a bien fallu expliquer les choses, notamment lorsque Mme Avice a souhaité qu'un certain nombre de postes FONJEP soient en particulier attribués à des missions locales – on parlait de la politique Schwartz ce matin, c'en était là une des traductions, et l'implication du ministère délégué était donc de donner des postes FONJEP à ces missions locales. Au FONJEP, ça a été un fameux débat – c'est Bettina Laville, je m'en souviens, qui est venue défendre ce dossier – pour savoir si une mission locale était bien une vraie association ou une association para-quelque chose. Le débat a été très ferme et le FONJEP a donc été le lieu de ce débat.

Deuxième chose : il y avait une volonté de passer par les directions départementales de la jeunesse et des sports pour attribuer un fort contingent de postes FONJEP – c'est-à-dire de « jouer la déconcentration ». Là aussi, nouvelle bagarre au sein du conseil du FONJEP – bagarre ardue qui a conduit le FONJEP à inventer les commissions régionales du FONJEP, pour lesquelles il a bien fallu que le représentant de l'État que j'étais dise : « Attention, nous avons un conseil d'administration d'une association cogérée, et il ne s'agit pas du tout d'instituer au niveau local une instance de surveillance des préfets et des directions départementales ; il s'agit simplement de vérifier que les associations remplissent bien les critères qui leur permettront d'être ensuite membres du FONJEP. » Tout cela paraît simple dit en trois minutes, mais ça a duré des mois et des mois.

Autre chose concernant le FONJEP, et retour là aussi au principe de réalité : un organisme qui travaillait en rythme de routine – un peu plus de postes, un peu moins de postes, des postes qui disparaissaient, d'autres qui étaient créés disons à doses homéopathiques – s'accommodait très bien d'une gestion artisanale dans laquelle le maître artisan était notre ami Davaine. Mais du jour où on triple le chiffre d'affaires, si j'ose dire, d'une institution comme celle du

FONJEP en moins de deux ans, cela pose un gros problème, parce que l'outil artisanal devient complètement inadapté ; et nous nous sommes aperçus au bout de quinze mois, c'est-à-dire après les premières vagues d'attribution massive de nouveaux postes FONJEP, que cet argent versé par l'État – aussi bien d'ailleurs Jeunesse et Sports et Temps libre qu'Affaires sociales et Agriculture –, que cet argent dormait sur des comptes bancaires sans intérêts alors qu'à l'époque l'argent à court terme devait rapporter 14 ou 15 %. Il a donc fallu monter une cellule de crise qui se réunissait une fois par semaine le matin de 8 heures à 10 heures pour que finalement le FONJEP puisse repartir et être géré, parce que l'argent de l'État stationnait et était pratiquement sans emploi. Ça, c'est aussi le principe de réalité.

Toujours sur les chantiers concernant la vie associative – je ne parle pas du projet de loi puisque Chantal en parlera tout à l'heure –, il y a eu aussi l'objectif de mettre en place une politique de contrats d'objectif avec les associations nationales. Et là, je dois dire que cela a été assez serré, puisqu'on n'a pas choisi le morceau le plus simple pour commencer : on s'est « attaqués » à la Fédération française des MJC, et il a fallu dix-huit mois pour sortir de ce qui a été rappelé ce matin, c'est-à-dire d'une logique de service public. On s'est aperçus très vite, lors de réunions avec notamment François Geoffroy qui était le président de la Fédération à cette époque, que, de leur côté, ils avaient gardé depuis 1945-46 cette idée d'une délégation de service public – mais tout en voulant garder l'autonomie militante d'un mouvement associatif. Alors on leur a dit : « Il faut choisir. Si vous voulez être concessionnaires ou délégataires de service public, vous ferez ce que l'État vous dira de faire, notamment en matière de politique de... – Ah non ! non ! surtout pas ! – Bien. Dans ce cas-là, on raisonne en partenaires et on passe à une politique de convention. » Et là je dirais qu'on a « eu chaud » parce que, je ne sais pas si Henri Alexandre s'en souvient, mais j'ai la date de signature là, le 21 mars 1983, et la fin du gouvernement Mauroy n°1 ou 2, je ne sais plus, c'était quelques jours après – et s'il avait fallu recommencer avec un autre ministre... Tandis que là, c'était signé, si bien que l'UNIREG<sup>83</sup> est venue immédiatement derrière avec pratiquement le même texte, et la politique a été lancée – et elle est, je crois, pratiquement toujours d'actualité dans ses principes. Voilà sur le volet vie associative.

Par ailleurs, un aspect n'a pas été évoqué, parce que ce n'est pas forcément le plus glorieux – je ne sais pas si je devrais le dire devant André Henry –, c'est le volet international, qui s'est

---

83. Union régionale des maisons des jeunes et de la culture.



soldé par deux impasses. La première impasse a concerné une volonté européenne d'échange de jeunes dans le cadre de l'éducation populaire ; il s'agissait de donner l'exemple en créant en France un établissement public pour ces échanges et ces voyages, qui aurait ensuite permis de montrer à Bruxelles qu'on avait cette volonté et qu'on souhaitait la partager avec d'autres pays. C'est tombé à l'eau. Jean-Louis Langlais parlait tout à l'heure des projets qu'on présentait au ministère des Finances... Me trouvant un peu tout seul, j'ai fait les statuts de cet office, j'ai préparé son budget, sa structure d'emplois – ça faisait un très très beau dossier – et je lui avais même trouvé un joli nom, l'ONDEVIE, Office national pour le développement des échanges et voyages internationaux éducatifs ! Les Finances ont regardé ça en se tapotant le menton, et il est arrivé ce qui est arrivé donc en mars-avril 83. Mais je dirais que c'est là quelque chose que j'ai mal vécu, parce que cela s'est accompagné de la dissolution d'un organisme de cogestion auquel Pierre Mauroy était fortement attaché puisqu'il en avait été le premier président – en 1967 je crois – qui était COGEDEP<sup>84</sup>. Bien sûr, COGEDEP était peut-être l'homme malade de la cogestion – pour parler comme les Turcs à la fin de l'Empire ottoman. Mais c'était bien douloureux, c'est vrai, d'aller prononcer cette dissolution, d'y aller en service commandé – et, je le dis devant Henri Alexandre, ses collègues du cabinet m'ont dit : « Oh, mais vous ferez très bien ça. » J'ai dit à certain(s) d'entre eux, au singulier ou au pluriel : « Il faudrait peut-être quand même venir leur expliquer pourquoi on dissout COGEDEP. – Non, non, mais vous ferez très bien ça, vous leur expliquerez ça... » (Rires.) Je ne suis pas très fier de moi – mais j'étais en service commandé et, encore une fois, ce n'était pas un ordre manifestement illégal, donc je l'ai exécuté. Simplement j'avais mis dans la balance le fait que je n'acceptais cette dissolution, et de m'en charger, que dans la mesure où les personnes qui y travaillaient, deux salariés, pourraient être réemployées, et je crois que c'est le CNAJEP<sup>85</sup> qui les a réemployées pendant quelques années.

C'était la première ambition internationale déçue. La seconde a été d'utiliser le Fort carré d'Antibes pour en faire un Institut méditerranéen d'éducation populaire. Il faut dire très franchement que les choses sont allées très loin : il y avait une superbe maquette et un superbe dossier. La maquette a été apportée dans le bureau du président de la République, un certain jour de 82, je pense. Robert Clément y était – je regrette d'ailleurs qu'il ne soit pas là aujourd'hui – et il est revenu en disant : « C'est foutu. » Henry Grolleau, qui pourtant

84. Association de cogestion pour les déplacements à but éducatif des jeunes.

85. Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

connaissait bien la région PACA, avait probablement oublié une chose, ou avait fait semblant de l'oublier, c'est que le président de la République était un ami d'enfance du maire d'Antibes, bien que n'étant pas de la même mouvance politique, et ça a joué fortement. Le maire d'Antibes avait déclaré : « Quoi ? Des guitaristes chevelus à Antibes, non, non, nous n'en voulons pas. » (Rires.)

Enfin, je voudrais simplement dire un mot d'une opération, là aussi, de confrontation entre l'utopie et la réalité, confrontation dont je peux dire que je considère qu'elle a été réussie. Il s'agit de l'Observatoire des programmes d'animation, l'OPA – je ne sais pas ce qu'il en reste aujourd'hui. Utopie, parce que l'arrêté qui était paru au Journal officiel était d'une telle ambition que, lorsque nous l'avons vu publié – puisque nous n'avons pas été consultés, d'ailleurs –, ça nous a paru monstrueux, parce que nous nous disions : « Mais qu'est-ce qu'on peut faire avec ça ? » Ce qu'on peut faire avec ça, personnellement j'en avais une certaine expérience puisque, dans ce type de domaine, j'avais participé pendant trois ans au démarrage d'un institut public – qui existe toujours, qui s'appelle le Centre d'études et de recherche sur les qualifications, le CEREQ – et que je savais un peu, pour avoir fréquenté des économistes et des sociologues, ce que raisonnablement on pouvait faire sur ce type d'investigation. Et effectivement, Francine Labadie a pris la tête d'un petit groupe de conseillers techniques – dans les provinces, comme on dit – qui ont su animer un réseau et lui donner un cadre conceptuel assez consistant, avec des opérations bien conçues et réalistes, réussissant à faire remonter des informations à la fois quantitatives et qualitatives sur les métiers de l'animation. Je ne sais pas ce que l'appareil est devenu aujourd'hui, mais certains d'entre vous se souviennent peut-être de cet ouvrage, qui est sorti en 1990 – ce qui prouve là aussi qu'il faut de la continuité et de la persévérance dans le service public – et qui a été produit grâce à la collaboration de Hugues de Jouvenel – le fils de son papa –, responsable d'un institut de prospective, et je vous invite à nous réunir ici dans sept ans, en 2010, puisqu'il s'agissait d'une étude prospective des activités de temps libre à l'horizon de 2010. Il y avait quatre scénarios à la fin : un noir, un gris, un vert, un rose. Je pense qu'aujourd'hui on est plutôt dans le gris avec quelques taches vertes ! (Rires.) Merci.

Philippe Jessu

Merci. Nous allons maintenant entrer un petit peu plus dans certains domaines polémiques. Mais, puisqu'il y a eu des polémiques aussi bien du côté des partenaires associatifs que du

côté des personnels ministériels, nous allons voir d'abord ce qu'il en a été dans le monde associatif, avec ce projet de loi – liberticide, peut-être, pour certains, je ne sais...

Archives du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative



« Le droit au temps de vivre », dépliant où sont déclinées les orientations du ministre du Temps libre (démocratiser le loisir, réhabiliter l'éducation populaire, campagne « Découverte de la France »...), 1982.

### Chantal Bruneau

*Une petite précision d'abord, c'est que, contrairement à un certain nombre de personnes qui se trouvent autour de la table, lorsque je suis arrivée au ministère, comme l'a dit Philippe Jessu, pour m'occuper de ce projet, je n'avais aucune expérience ministérielle antérieure. Donc, ce n'est pas par rapport au passé que je vais parler, mais c'est sur ce projet-là – pour planter le décor et donner quelques points de repère qui nous permettront peut-être d'expliquer certaines choses aujourd'hui.*

*Donc, planter le décor. Dès le Conseil des ministres du 10 juin 81, le Premier ministre confie donc à André Henry le soin de préparer un projet de loi – sachant, et le ministre l'a dit ce matin, qu'en 78 il y avait eu sur le sujet une proposition de loi socialiste. Je pense d'ailleurs que c'est une des raisons pour lesquelles certains acteurs du monde associatif imaginaient que tout était déjà ficelé : il y avait tout de même en arrière-fond cette proposition de loi. Je*

vais essayer de dire comment les choses se sont déroulées, articulées. Voyons déjà un point, sur le choix de départ qui a été fait, sur lequel on peut peut-être s'interroger et qui, en tout cas, peut expliquer la suite. Je pense qu'il y avait deux possibilités : soit on prenait le parti de travailler sur un projet général, une loi générale, soit on pouvait décider de travailler sur des mesures particulières, sectorielles ou pas. Le choix qui a été fait fut celui de travailler sur une loi générale. À mon sens, c'est peut-être aussi une des raisons pour lesquelles les choses ne sont pas allées jusqu'au bout : il est beaucoup plus difficile de faire avancer un texte qui prend l'ensemble des questions, qui fait travailler l'ensemble des ministères – j'y reviens dans trente secondes – que de travailler sur des aspects plus ponctuels, et l'on voit que, depuis, on a fait avancer les choses dans le domaine de la vie associative en travaillant de façon ponctuelle. C'était le premier point.

Deuxième élément – tout de suite, par rapport à ce que je viens de dire –, l'interministériel. Comment les choses se sont-elles faites ? Il y a d'abord eu, du mois d'août au mois de novembre 81, un travail interministériel pour préparer les éléments soumis à la réflexion – et ce travail s'est fait avec vingt-cinq ministères autour de la table. Ceux qui ont un peu l'habitude de ce genre d'exercice comprennent tout de suite que c'est, à mon sens – et de mon côté avec maintenant un peu de recul –, « mission impossible ». Là aussi, gardons cela en tête, parce que je pense que c'est un élément important, donc vingt-cinq ministères et de nombreuses réunions.

Mais en face, c'est un travail avec des associations, ça veut donc dire avec « l'interassociatif » aussi. Et la difficulté qu'on rencontre sur la question de l'interministériel, on va la rencontrer de la même manière avec l'interassociatif. Et quand je donnerai quelques éléments sur les réactions, on verra que cette question se pose aussi : au lieu de travailler, encore une fois, secteur par secteur, on travaille sur l'ensemble, et donc on doit assurer un consensus. Là aussi, aspect très difficile des choses.

Donc, comment cela s'est-il passé ? Il y avait un document, dit « d'hypothèses fondamentales » – c'est le terme exact qui était employé –, qui commençait à peu près comme ça : « Il convient désormais de franchir une étape décisive qui consacrera la reconnaissance par l'État et par les collectivités territoriales du rôle éminent des associations dans le fonctionnement démocratique de la Nation. » C'est là – et le ministre en a d'ailleurs parlé ce matin – la question de la reconnaissance des associations. Donc, ce texte – qui, encore une fois, n'avait nullement la forme d'un projet de loi, mais bien d'une série de points, de thèmes, que je vais



énumérer dans quelques instants – a été soumis à la consultation à la fois nationale et locale. Nationale par l'ensemble des ministères – chaque ministère a travaillé avec les associations de son secteur; a envoyé le texte, a éventuellement organisé des réunions – et, au niveau local, c'étaient les services du ministère de la Jeunesse et des Sports qui étaient chargés, là aussi, de distribuer le document, d'organiser des réunions, d'organiser des débats. On peut considérer – c'est ce qui est dit dans le document que j'ai sous les yeux et qui est une sorte de synthèse de ces consultations – qu'il y a eu au moins cinq mille réponses, écrites ou orales, et quatre à cinq cents réunions, qui se sont déroulées sur l'ensemble du territoire, sur cette question. Donc, vous mesurez là le foisonnement des idées, et la discussion qui a pu se faire autour des cinq points que comportait ce texte d'hypothèses. Premier point, la reconnaissance d'utilité sociale ; ensuite, le statut de l'élu associatif, les garanties de financement des associations par le biais de l'économie sociale, l'extension des moyens d'expression des associations, les allègements fiscaux. Tous ces points étaient finalement assez peu explicités dans le document ; donc, chaque fois, les associations étaient conduites, soit par écrit, soit oralement, à dire quelles étaient leurs réactions sur ces sujets. La consultation s'est déroulée à peu près de janvier à mai 82, et j'allais dire que c'est certainement à ce moment-là que les choses se sont vraiment animées et en même temps qu'on a senti aussi, au fur et à mesure, une certaine crispation.

Alors, j'ai dit qu'il y avait eu des réunions interministérielles avant ; ça a continué après, bien sûr, à partir de ces documents-là et en fonction, justement, des réponses que récoltaient, si j'ose dire, les différents ministères. Or on s'est aperçu là, j'allais dire des faiblesses. D'abord, du côté du gouvernement – le ministre l'a dit ce matin –, à propos de l'attitude du ministère des Finances. Je me souviens que, dans les réunions, les représentants du ministère des Finances disaient toujours : « Ça coûte combien ? Ça va concerner combien d'associations ? » Et on s'aperçoit qu'à cette époque-là on avait très peu d'éléments sur le nombre d'associations, le nombre d'associations employeurs, leur nombre dans tel secteur. Je pense que, au moins, un des résultats de cette consultation, sur ce point-là, a été de faire prendre conscience de la faiblesse, voire de l'absence totale d'éléments statistiques sur les associations, sur toutes ces questions-là. Et dès cette époque-là, on a commencé à parler d'un compte satellite, qu'on n'a toujours pas vu aujourd'hui – et, à mon sens, les questions statistiques ont un peu progressé, mais on n'a pas quand même complètement avancé sur cette question.

Deuxième obstacle, deuxième faiblesse, sur des points peut-être plus précis. Donc, par rapport aux décisions fiscales, le problème des coûts et du nombre d'associations, ça, on vient de



le voir. Par rapport à tout ce qui concerne le statut de l' élu associatif, qui était quelque part ce qu'on a appelé ensuite le statut du bénévole, je me souviens que, dans les réunions, les représentants du ministère de l'Intérieur notamment disaient : « Tant qu'il n'y aura pas de statut de l' élu local, il n'y aura pas de statut de l' élu associatif. » À mon sens – en tout cas, c'est comme ça que je l'ai ressenti –, effectivement, à partir du moment où il n'y avait pas une position claire pour l' élu local, il n'était pas envisageable de travailler sur le statut de l' élu associatif, pour les raisons qu'on peut imaginer de représentativité des associations – on pourrait en discuter, mais ce serait un peu long. En tout cas, je voulais donc évoquer là deux points – on pourrait en prendre d'autres, et peut-être que, au cours du débat, on pourra dire d'autres choses sur d'autres points – qui montrent quelles étaient les difficultés sur le plan interministériel.

Du côté des associations, là aussi – je l'ai dit tout à l'heure – on est dans l'interassociatif. Je ne crois pas que l'interassociatif soit plus facile, en tout cas à cette époque-là, que l'interministériel, puisque, par exemple – ça a été un peu évoqué ce matin –, entre la Ligue de l'enseignement et l'UNIPSS, pour prendre deux poids lourds qui sont tout de même relativement éloignés dans leurs conceptions, les débats étaient forcément difficiles, et les positions vis-à-vis de ce texte et de ce projet étaient compliquées. Parmi les réactions au texte et aux propositions faites, il y a eu plusieurs fois la manifestation d'une certaine méfiance pour un cadre général, et je pense qu'un certain nombre d'associations auraient préféré des mesures spécifiques pour leur secteur. D'ailleurs, quand on leur parlait de reconnaissance d'utilité sociale, il y avait plusieurs réactions. Il y avait la réaction qui consistait à dire : « S'il y a la reconnaissance d'utilité sociale, que vont devenir les agréments de chacun des ministères ? On va perdre notre interlocuteur privilégié. » Je pense que les associations avaient peur de cela. Une autre réaction, c'était que lorsqu'on disait : « Les associations qui seront reconnues d'utilité sociale sont celles qui seront comme ci ou comme ça », les autres disaient : « Mais alors les autres seront quoi ? d'inutilité sociale ? » Je crois qu'il y avait aussi ce souci-là, cette peur-là. C'est un élément important à prendre en compte ; en tout cas, cette question de la reconnaissance d'utilité sociale a été au cœur des débats de cette consultation et de ce projet. Aujourd'hui encore on en parle – moins, pas de la même manière, mais les derniers travaux du Conseil national de la vie associative sur cette question datent de 96 ou 97, donc c'est quelque chose de récurrent à partir du moment où on se penche sur le sujet.



*Autre élément très important, je crois, et qu'il faut rappeler sans cesse, c'est l'attachement des associations à la loi de 1901. Elles ont eu très peur aussi qu'on touche à cette loi qui, comme vous le savez tous, est – pour utiliser une expression un peu galvaudée – un monument juridique, même si, quand on y regarde de près, il n'y a pas grand-chose dans la loi – mais il y a l'essentiel qui est la liberté d'association, et les associations ne voulaient surtout pas qu'on y touche.*

*Enfin, au bout de tout ça, quelles suites ? Le ministre l'a dit ce matin, le projet n'a pas vu le jour. Néanmoins un certain nombre de mesures et d'éléments significatifs en sont sortis, puisque André Henry a présenté dans une conférence de presse, au mois de décembre 82, un certain nombre de dispositions qui devaient être mises en œuvre, sachant que le projet de loi ne verrait jamais le jour. Parmi ces dispositions, il y avait les contrats annuels ou pluriannuels d'utilité sociale – donc on revenait sur la notion d'utilité sociale sur les contrats (on peut dire aujourd'hui que les conventions pluriannuelles sont probablement une suite de ces propositions-là encore que, à l'époque, travailler sur le pluriannuel était encore plus difficile qu'aujourd'hui, mais il y a quand même eu cette amorce de convention et de contrat) –, un fonds de développement solidaire de la vie associative et le Conseil national de la vie associative. Voilà, je crois, les trois éléments fondamentaux qui ont été présentés à cette conférence de presse et qui finalement sont, au moins pour les deux derniers, des mesures qui ont vu le jour, qui existent encore et qui ont montré toute leur utilité.*

*Quelles conclusions générales peut-on tirer de tout cela ? D'abord, c'était, me semble-t-il, la première fois qu'on invitait le monde associatif à réfléchir au-delà de son action quotidienne – c'est-à-dire sur son fonctionnement, ses modes d'organisation, et je pense que c'est un élément très important : les associations ont été amenées à réfléchir sur elles-mêmes. Autre élément important, les associations ont été conduites, volontairement ou pas – j'allais dire peut-être contraintes – à parler ensemble, à parler d'une seule voix, en tout cas à essayer d'amorcer ce nouveau dialogue : un interlocuteur en face des pouvoirs publics. La consécration de cet aspect des choses, c'est la naissance du Conseil national de la vie associative, créé par le décret du 25 février 83. Au début, dans les séances plénières de ce Conseil, chaque secteur intervenait pour lui-même, en disant : « Moi dans mon secteur, il se passe ceci ou cela, moi pour mon secteur, il me faut telle disposition. » Il y a eu tout un apprentissage ; aujourd'hui, au bout de vingt ans, le Conseil national de la vie associative, dans ses travaux, parle d'une seule voix pour l'ensemble du monde associatif. Je crois qu'on peut dire sans se tromper – j'ai*

*suiwi d'assez près la chose et j'appartiens maintenant à ce Conseil – qu'il y a là un élément positif indéniable.*

*Deuxième dossier important : la création non pas d'un fonds de développement solidaire de la vie associative, qui se voulait être à cette époque-là un fonds à vocation je dirais « bancaire » – il s'agissait d'aider sous la forme de relais financiers – mais de ce qui est devenu, au fil du temps et de la réflexion le Fonds national pour le développement de la vie associative. C'est là un outil certes modeste, certes menacé aujourd'hui, mais, concernant le soutien aux bénévoles – et le bénévolat est quand même l'essentiel de la vie associative –, c'est une structure tout à fait intéressante. Et ce dispositif, là aussi, a probablement précipité la création – même si certaines existaient déjà – de coordinations d'associations dans les secteurs où cela n'existait pas, puisque le conseil de gestion du FNDVA était composé – en tout cas à sa création en 85 – de représentants de coordinations associatives. Les secteurs où ces coordinations n'existaient pas ont été, j'allais dire obligés – sans que le mot soit péjoratif – de se structurer en coordinations. Je pense que c'est aussi un élément important pour le développement de la vie associative, pour l'évolution de cette vie associative.*

*Au total, on perçoit bien les difficultés qu'a rencontrées ce projet, des difficultés dans les discussions à la fois entre les ministères, entre les associations, entre les associations et le ministère. Finalement, il y a tout de même des éléments qui persistent aujourd'hui, d'autres qui sont encore en discussion, mais, à mon sens, cette consultation n'aura pas été inutile, en tout cas pour l'avancée du développement de la vie associative.*

#### *Philippe Jessu*

Je crois qu'on voit là, à travers un certain nombre de problèmes, de difficultés, que, finalement, vingt ans c'est bien court, et parfois on se demande d'ailleurs si l'on parle d'hier ou d'aujourd'hui. En tout cas, ce qui est clair aussi, c'est justement cette avancée progressive : de la confrontation entre l'idéal utopique et la réalité, il sort tout de même un certain nombre de choses – nous pourrions en reparler tout à l'heure pour savoir si cela laisse un goût amer ou non.

Et maintenant, nous allons aborder une autre question, concernant l'intérieur des ministères eux-mêmes. Comment s'y posait le problème des relations, quels ont été les problèmes concrets qu'il a fallu aborder, comment les grandes orientations politiques – et quelqu'un parlait tout à l'heure de l'accueil qui avait été fait, de l'enthousiasme qui existait, bref, tout cela

# PERMETTRE A CHACUN DE MAITRISER SON TEMPS, SA VIE, SA SOCIETE

## Donner à chacun les moyens de bien comprendre sa société

éducation civique  
éducation sociale  
éducation économique  
éducation à la technologie

## Rendre populaire la culture

Favoriser l'épanouissement des individus  
Valoriser les cultures populaires  
Promouvoir les identités culturelles  
Rendre plus accessible le patrimoine  
Développer l'animation

## Permettre l'expression de la citoyenneté par la communication sociale

Multiplier les lieux de rencontre  
Assurer une formation à la communication  
Favoriser l'accès aux médias  
Promouvoir la vie associative

## Affirmer les solidarités internationales

Créer des structures et des lieux d'échanges  
- Office Européen d'Education Populaire  
- Institut Méditerranéen d'Education Populaire.

## Mettre en place les moyens

Loi sur la promotion de la vie associative  
Développer les métiers de l'animation (statuts - formation - diplômes - FONJEP)  
Multiplier et valoriser les centres de recherche et de formation (CREPS - INEP)  
Haut Comité du Loisir Social, de l'Education Populaire et des Activités de Pleine Nature.

réhabiliter  
l'éducation  
populaire



Les bâtisseurs de cathédrales ont marqué l'histoire par leur audace, leur courage et leur sens de la création. Seules demeurent et s'imposent aux générations les œuvres humaines qui dépassent l'éclat de l'homme. La conquête du temps de vivre est de celle-là.

André HENRY

## Réduire les inégalités

Economiques  
Physiques (handicapés)  
Sociales  
Géographiques

## Permettre un développement harmonieux

Aménagement du temps  
Etallement des temps de vacances dans l'espace géographique

## Informier

Une Agence Nationale d'Information Touristique, l'ANIT.  
Des relais : les collectivités territoriales, les organisations de professionnels du tourisme, les associations et les services régionaux et départementaux du ministère.

## Equiper la France

Espaces de liberté Hôtellerie de plein air  
Villages de vacances  
Aménagement de la montagne  
Maisons du temps libre  
Petite et moyenne hôtellerie à vocation sociale

## Promouvoir de nouvelles formes de loisir

Activités de pleine nature  
Loisir de neige  
Aviation populaire  
Trains de la découverte  
Bateaux de la découverte  
Loisir 3<sup>e</sup> âge.

démocratiser  
le loisir

Les orientations du ministère, double page extraite de la plaquette « Le temps libre : une révolution tranquille », 1982 (voir illustration p. 50).

répondait à une demande – comment ces orientations se sont-elles confrontées aux réalités qui étaient celles des hommes et des structures ? Denise Barriolade...

### Denise Barriolade

*Oui, je crains que nous ne changions un peu de tonalité, parce que j'ai bien lu le titre de cette table ronde : « Les acteurs de l'utopie », et je me suis dit que mon expérience de ces années-là avait été assez éloignée de l'utopie. L'utopie, je l'ai peut-être vécue comme militante ailleurs, mais quand je suis arrivée au cabinet d'Edwige Avice, il m'a fallu redescendre de quelques échelons dans, justement, l'utopie, l'imagination, le rêve que nous pouvions avoir. En fait, l'essentiel de ce que j'ai à vous dire va tourner autour de la question du cadre de travail dans lequel nous allons nous inscrire à partir de 81. Et j'en retiens plutôt l'idée d'avoir été un « mécano », les mains dans le cambouis à cette époque, que celle d'avoir été un « acteur » de l'utopie. En effet, je me suis consacrée à ce moment-là à un travail d'analyse, de réorganisation, plutôt que de conception en faveur de programmes ou de mises en œuvre de cette fameuse utopie. Plus tard, une fois que le socle a été établi, on a pu aller sur les idées, plus en*